

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 11 mars 2024**

**Délibération n° 2024-2251**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Bron

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon, à la Commune de Bron pour l'année 2024 - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Jérémy Camus

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

**Présents** : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burriland, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

**Conseil du 11 mars 2024****Délibération n° 2024-2251**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème - Bron

Objet : Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions à l'association le Passe-jardins, au Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA), au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Lyon, à la Commune de Bron pour l'année 2024 - Conventions entre la Métropole de Lyon et les bénéficiaires

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération n° 0P27O7175 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2023-1875 du 25 septembre 2023, la Métropole a adopté son dispositif d'accompagnement des espaces collectifs nourriciers pour une alimentation saine et durable.

La Métropole accompagne, depuis 1999, les initiatives de jardinage collectif et participatif développées sur son territoire. Le cadre de son intervention a évolué, de manière successive, au travers de différentes délibérations de 2006 à 2021, visant à élargir les bénéficiaires, en lien également avec le plan nature.

En plus de contribuer à la composition de la trame verte, à la préservation de la biodiversité et à la végétalisation des milieux urbains, les jardins collectifs intègrent un important volet alimentaire.

À ce jour, plus de 450 jardins collectifs sont répertoriés sur le territoire métropolitain, couvrant une superficie de plus de 155 ha. Ils sont de toutes tailles, de différentes natures (jardins familiaux, d'insertion, participatifs, de rue, vergers, vignes, etc.) et portés par une grande diversité d'acteurs (associations, collectivités locales, établissements publics, comités d'entreprise, etc.).

La Métropole a renforcé sa politique de soutien aux jardins collectifs en la faisant concorder avec les objectifs de la stratégie alimentaire métropolitaine, approuvée par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019. Ainsi, la Métropole assure l'aide à la mise en route et à la création ainsi que la réhabilitation des jardins afin de faire évoluer les pratiques face au changement climatique. Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée.

La Métropole accompagne, aussi, la structuration de réseaux permettant aux usagers des jardins d'échanger sur leurs pratiques, ainsi qu'avec les acteurs œuvrant à la préservation des ressources semencières et à leur adaptation face au changement climatique.

**II - Programme d'actions pour l'année 2024**

Pour l'année 2024, il est proposé de soutenir la mise en œuvre des actions menées par l'association le Passe-jardins, d'accompagner le CRBA pour son programme d'actions et de soutenir les projets de création de jardins nourriciers portés par le CCAS de la Ville de Lyon et par la Commune de Bron.

## 1° - Association le Passe-jardins

Le Passe-jardins est une association loi 1901, créée en janvier 1998. Cette association a pour objet d'œuvrer pour que le jardin nourricier soit considéré comme un bien commun et un concept libre de droit, non privatisable. Elle accompagne les habitants et les collectifs souhaitant créer ou valoriser des espaces nourriciers et leur permet d'accéder aux informations nécessaires pour mener à bien leurs projets. Elle anime, par ailleurs, le réseau des jardins collectifs et partagés en région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), ainsi qu'un centre de ressources.

Pour l'année 2024, les actions projetées par l'association sur le territoire métropolitain portent sur :

- l'accompagnement des porteurs de projet, à travers la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des collectifs de jardiniers,
- le maintien des jardins collectifs existants, d'une part, avec la mise à jour et le maintien de l'observatoire métropolitain des jardins collectifs (annuaire en ligne des jardins, partage de ressources, lettre d'information, etc.), d'autre part, avec l'animation du réseau métropolitain des jardins collectifs (fête des jardins, apport d'outillages techniques et matériels, etc.),
- l'amélioration de la productivité alimentaire des jardins, par le biais de formations d'initiation et de perfectionnement à la permaculture, ainsi qu'à l'éco jardinage,
- l'accueil de la biodiversité dans les jardins, en lien avec le plan pollinisateur de la Métropole, comprenant l'organisation d'événements (animations, conférences, ateliers, tables rondes, etc.), la structuration et la formation d'un réseau de référents, la structuration des données recueillies et la rédaction d'une lettre d'information spécifique.

Le coût estimé des actions de fonctionnement est de 103 255 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 400 € nets de taxes.

Le plan de financement prévisionnel de ces actions s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
accompagnement et formation des porteurs de projet	59 360	Métropole	80 400
alimentation et mise en œuvre de l'observatoire métropolitain des jardins partagés	13 000	Ville de Lyon	15 000
animation du réseau métropolitain des jardins partagés	19 440	État - Agence de service et de paiement	4 000
améliorer la production alimentaire des jardins partagés (permaculture / éco jardinage)	7 455	fonds propres	3 855
accueillir la biodiversité dans les jardins avec les sciences participatives	4 000		
<b>Total</b>	<b>103 255</b>	<b>Total</b>	<b>103 255</b>

Pour mémoire, la participation de la Métropole était déjà de 80 400 € en 2023.

Les différentes actions mises en œuvre par l'association le Passe-jardins constituent, auprès des porteurs de projet, un important relai de la politique de soutien aux jardins nourriciers de la Métropole. Elles permettent par la même occasion de maintenir cette politique dans une réelle dynamique, traduite, notamment, par un accroissement constant des demandes de financements pour la création de nouveaux espaces nourriciers.

## 2° - Le CRBA

Le CRBA est une association loi 1901, créée en 2008. Il développe des activités de conservatoire de semences ainsi que d'étude, de diffusion et de multiplication de variétés botaniques d'origine ou d'intérêt local.

Le CRBA engage des actions pour répondre aux enjeux environnementaux actuels dans un contexte de bouleversement climatique, au sein de ses différents pôles : horticole, jardin et territoires et transmission des savoirs. L'association connaît une croissance importante depuis son installation en 2019, à Charly, avec la création du pôle horticole, une équipe terrain de plus en plus nombreuse (13 salariés et cinq chercheurs et personnalités associées) et désormais trois sites d'implantation.

En 2024, le CRBA poursuit l'acquisition de nouvelles variétés dans les conservatoires, en relation avec les programmes de recherche en cours et la production de nouvelles variétés pour la ferme semencière. L'objectif est de constituer, à termes, un réseau local de fermes semencières, permettant la production et l'échange de variétés adaptées au contexte métropolitain et aux besoins de ses acteurs.

Le pôle horticole consolidera sa structuration et va initier la nécessaire création d'une base de données qui centralisera les informations sur les variétés dans le but de faciliter leur diffusion aux professionnels. Des efforts particuliers seront déployés sur l'étude des statuts juridique et phytosanitaire des variétés, avant leur distribution aux professionnels.

À partir de 2024, le CRBA développera une réelle méthodologie de sélection participative, impliquant l'ensemble des acteurs des filières et du territoire (agriculteurs, transformateurs, consommateurs, chercheurs, décideurs), pour établir une gamme de variétés adaptées à leurs besoins.

Dans le cadre du projet de réseau de fermes semencières, les variétés d'intérêt seront sélectionnées selon la méthodologie suivante :

- définition des critères d'évaluation des espèces et des variétés avec la communauté, par catégorie d'usage,
- criblage (étude des caractéristiques d'un grand nombre de variétés dans le but d'en choisir quelques-unes) au sein de la station Vavilov, selon les critères définis afin de sélectionner les meilleures variétés,
- essais de culture à la ferme Melchior et chez des agriculteurs,
- sélection organoleptique des meilleures variétés,
- analyses des qualités nutritionnelles en laboratoire, dans la mesure du possible.

Un processus d'évaluation sera prévu afin de recueillir les retours d'expérience des acteurs sur les semences. Les données recueillies seront compilées dans une base de données centralisée.

Pour le développement de ces activités, la réalisation de nouveaux aménagements et l'acquisition de nouveaux matériels est nécessaire, permettant de doubler les capacités actuelles.

#### **a) - En fonctionnement**

Le coût estimé de ces actions est de 266 588 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 € nets de taxes.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
<i>Pour la ferme Melchior</i>			
conception et gestion des aménagements pour la ferme Melchior	5 000	Métropole	72 800
gestion des projets : coordination et planification, production des semences par espèces, contrôles scientifiques et techniques	7 500		
travaux d'agriculture et maraichage : travail du sol, plantations, installation des machines, récoltes, conditionnement des semences, etc. (conservatoires et agronomie)	44 200		
agronomie : études, caractérisations, expérimentations, sélections agronomiques des variétés pour la station Vavilov (suivi aux champs)	21 000		
recherche : analyses et interprétation des résultats	3 750	fonds de dotation de Natura	6 700

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
partenariat scientifique avec l'Institut Vavilov de Saint-Petersbourg (échanges scientifiques, gestion des projets, expéditions)	1 500	fondation Ecotone	5 700
gestion et animation du centre de ressources, de la bibliothèque et de la base de données Horti-Lyon	12 050	fondation Domorrow	18 600
animation et gestion des conservatoires en réseau / documentation des variétés / animations diverses dont réseaux d'agriculteurs	14 650	Groupama	6 200
constitution de la collection nationale des ressources génétiques utiles à l'agriculture : ministère de l'Agriculture - Réunions du Comité technique permanent de la sélection (CTPS) et préparations de la section diversité des semences / Groupement national interprofessionnel des semences et plants (SEMAE)	5 750	fonds de dotation Beluga	3 400
communication : maintenance du site internet / Horti-Lyon, gestion d'un cloud pour la sauvegarde des données documentaires, conservatoires et agronomiques. Conception d'une nouvelle plaquette intégrant les nouveaux outils du CRBA (nouveaux conservatoires, station Vavilov, fermes)	4 000	autofinancement	6 000
Projet de thèse : convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)			
évaluations agronomique et nutritionnelle de variétés riches en protéines végétales, en conservatoire et au champ :		Métropole	5 000
salaire et charges de la Doctorante	14 294	Association nationale de recherche et technologie (ANRT)	5 000
		fondation Mercan	4 294
<i>Sous-total</i>	<i>133 694</i>	<i>Sous-total</i>	<i>133 694</i>
<i>Pour la ferme semencière (deux sites)</i>			
conception et gestion des aménagements pour la ferme semencière (Chemin des Cailloux et Haut-Privas)	9 000	Métropole	87 200
gestion des projets : coordination et planification, production des semences par espèces, contrôles scientifiques et techniques	7 500		
travaux d'agriculture et maraichage : travail du sol, plantations, installation des machines, récoltes, conditionnement des semences, etc.	23 800		
travaux d'agriculture et maraichage : saisonniers pour la recherche agronomique à destination de la ferme semencière : production des portes-graines, récolte, nettoyage et conditionnement des semences	30 000		
agronomie : études, caractérisations, sélections portes-graines pour la ferme semencière (suivi aux champs)	15 000	fonds de dotation de Natura	3 670

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
recherche : analyses et interprétation des résultats	3 750	fondation Domorrow	16 230
gestion des conservatoires : fournitures des semences et données techniques pour la ferme semencière	5 000	Groupama	5 500
analyse juridique du statut des semences pour leur distribution (CTPS / SEMAE)	2 700	autofinancement	6 000
analyse des obligations phytosanitaires pour la distribution des semences (SEMAE)	10 350		
création, médiation, animations et gestion des réseaux d'agriculteurs. Distribution de semences	8 500		
communication : maintenance du site internet / Horti-Lyon, gestion d'un cloud pour la sauvegarde des données documentaires, conservatoires et agronomiques. Conception d'une nouvelle plaquette intégrant les nouveaux outils du CRBA (nouveaux conservatoires, station Vavilov, fermes).	3 000		
Projet de thèse CIFRE			
évaluations agronomiques et nutritionnelles de variétés riches en protéines végétales, en conservatoire et au champ : étude de trois espèces de légumineuses à graines	-	Métropole	5 000
salaire et charges de la Doctorante	14 294	ARNT	5 000
		fondation Mercan	4 294
<i>Sous-total</i>	<i>132 894</i>	<i>Sous-total</i>	<i>132 894</i>
<b>Total</b>	<b>266 588</b>	<b>Total</b>	<b>266 588</b>

Pour mémoire, en 2023, le montant de la subvention de fonctionnement de la Métropole au CRBA était de 140 000 €.

#### ***b) - En investissement***

Le coût estimé des investissements nécessaires au projet est de 150 900 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention d'équipement d'un montant de 120 000 € nets de taxes.

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
<i>Pour la ferme Melchior</i>			
aménagement des parcelles : dessouchages, clôtures, chemin d'accès	4 200	Métropole	52 264
hangar de stockage outils tracteurs	1 980	subvention : Région AuRA	15 450
outils pour micro tracteur : tarière, CoverCrop	3 960	autofinancement	7 725
outillage manuel : équipement de chaque pôle avec son propre matériel	1 000		
arbres : fruitiers, vignes, petits fruits (conservatoire)	4 500		
matériel de cultures : bâches, piquets, etc.	2 640		
mini-pelle pour tracteur	1 950		

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
création d'allées : aménagements station Vavilov 2, potager, jardin floral et aromatique	19 000		
irrigation : aménagements station Vavilov 2, potager, jardin floral et aromatique	27 000		
<i>Sous-total</i>	<i>66 230</i>		<i>75 439</i>
<i>Pour la ferme semencière</i>			
aménagement des parcelles (chemin des Cailloux et Haut-Privas) : dessouchages, clôtures, chemin d'accès	2 800	Métropole	67 736
stockage outils tracteurs	1 020	autofinancement	7 725
chambre froide : stockage des récoltes de légumes, fruits avant extraction des semences	4 000		
chambre chaude (température et hygrométrie contrôlées) : stockage optimal des semences de la ferme semencière	8 000		
matériel local extraction/stockage semences : tables, armoires	2 000		
extension local extraction semences : création d'un espace de travail extérieur pour l'extraction des semences	2 000		
dalle béton extérieur : améliorer la logistique sur le site Chemin des cailloux	3 000		
création d'une pergola pour le séchage et stockage des portes graines	3 000		
outils pour micro tracteurs : tarière, CoverCrop	2 040		
outillage manuel : équipement de chaque pôle avec son propre matériel	1 000		
mise aux normes électriques pour l'installation des nouveaux matériels de nettoyage, conditionnement et conservation des semences	2 000		
arbres : fruitier, vignes, petit fruits	4 500		
matériel de cultures : bâches, piquets, etc.	1 360		
cages cultures : isolation des cultures portes graines	15 000		
matériel irrigation pépinière à plants (automatisation)	1 000		
mini-pelle pour tracteur	1 950		
tracteur plein champ et outils attelés	30 000		
<i>Sous-total</i>	<i>84 670</i>	<i>Sous-total</i>	<i>75 461</i>
<b>Total</b>	<b>150 900</b>	<b>Total</b>	<b>150 900</b>

Pour mémoire, en 2023, le montant de la subvention d'équipement de la Métropole au CRBA était de 72 000 €.

### 3° - Création d'un jardin nourricier par le CCAS de la Ville de Lyon - Résidence Jean Jaurès

Le CCAS de la Ville de Lyon souhaite créer un jardin partagé au sein de la résidence Jean Jaurès, dans le 7ème arrondissement.

La résidence comprend une trentaine de logements, certains étant occupés par des étudiants. Ces derniers bénéficient d'un loyer modéré en contrepartie d'une implication dans les activités mises en œuvre pour les personnes âgées (mise en place d'une charte de bénévolat, sans caractère obligatoire).

La création du jardin potager, d'une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup>, répond à différents objectifs :

- donner à l'ensemble des résidents la possibilité de consommer des fruits et légumes de saison issus du potager ;
- impliquer séniors et étudiants dans des activités communes de jardinage, favorisant les liens intergénérationnels, la lutte contre l'isolement et la pratique d'une activité physique régulière ;
- ouvrir la résidence sur le quartier en permettant au voisinage (écoles et associations) un accès au jardin, ainsi qu'à un site de compostage ;
- les différents travaux programmés comprennent :
  - . la conception et l'installation de bacs potagers sans fonds,
  - . la création d'une spirale aromatique,
  - . la création de cheminements permettant d'accéder au potager et au site de compostage,
  - . l'installation d'un récupérateur d'eau pluviale et la mise en œuvre d'un système d'arrosage automatique de substitution,
  - . l'installation d'un site de compostage.

Le coût estimé du projet est de 25 144 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention d'équipement d'un montant de 10 058 € nets de taxes.

Le CCAS de la Ville de Lyon récupérant la TVA, le plan prévisionnel de financement est donc calculé en net de taxes. Il se présente de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
études et analyse des sols	1 300	Métropole	10 058
travaux d'aménagement	16 140	autofinancement	15 086
dépenses d'équipement	7 704		
<b>Total</b>	<b>25 144</b>	<b>Total</b>	<b>25 144</b>

### 4° - Création d'un jardin nourricier par la Ville de Bron

La Ville de Bron souhaite créer un jardin nourricier, au sein du quartier Terrailon - Chénier.

Le projet couvre une superficie totale de 1 100 m<sup>2</sup>. Il comprend une parcelle collective et 36 parcelles individuelles (dont trois sont accessibles aux personnes à mobilité réduite). Il fait suite à une importante demande de jardinage formulée par certains habitants du quartier.

Le collectif constitué autour du projet, accompagné par la régie de quartier Réussir l'insertion à Bron, a travaillé durant deux années, afin de définir les grands objectifs et le mode de fonctionnement du jardin.

Les services de la Métropole (direction de la maîtrise d'ouvrage urbain) ont déjà réalisé certains travaux d'aménagement (clôture du site, travaux de terrassement, arrivée d'eau, etc.) dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain. Les travaux complémentaires d'aménagement et les dépenses d'équipement (cabane à outils, pergolas, bacs de jardinage, etc.) font l'objet de la présente demande de financements.

Le coût estimé du projet est de 21 833 €. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 733 € nets de taxes.

La Ville de Bron récupérant la TVA, le plan prévisionnel de financement est calculé net de taxes. Il se présente de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
travaux d'aménagement	1 801	Métropole	8 733
dépenses d'équipements	20 032	autofinancement	13 100
<b>Total</b>	<b>21 833</b>	<b>Total</b>	<b>21 833</b>

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 250 400 € répartis comme suit :

- 80 400 € au profit de l'association le Passe-jardins, dans le cadre de ses actions en faveur du développement des jardins collectifs (accompagnement, animation, etc.),
- 170 000 € au profit du CRBA, dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la diversité des plantes, des actions de développement de la ferme semencière,

b) - l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 138 791 €, répartis de la manière suivante :

- 120 000 € au profit du CRBA,
- 10 058 € au profit du CCAS de la Ville de Lyon pour la création d'un jardin au sein de la résidence Jean Jaurès,
- 8 733 € au profit de la Commune de Bron pour la création d'un jardin collectif nourricier au sein du quartier Terraillon - Chénier,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 250 400 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P27O7175.

**4° - La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme global P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal et répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 138 791 € en 2024,

sur l'opération n° 0P27O7175.

**5° - La somme** à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204, pour un montant de 138 791 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 12 mars 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316641-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
---